

RÉGULARISATION DES ABSENCES VIA PRONOTE

Lycée Louis Jouvét –2025/2026

Les responsables légaux doivent justifier les absences dans les 48 h selon la démarche suivante :

① COMMENT REGULARISER L'ABSENCE DE SON ENFANT SUR PRONOTE

- Télécharger application PRONOTE
- Connectez-vous sur le compte parents PRONOTE
- Entrez l'identifiant et le mot de passe fournis par l'établissement
- Allez dans l'onglet « **vie scolaire** » puis « **récapitulatif** » ou directement depuis l'écran d'accueil.



- Sélectionnez le motif d'absence parmi les suivants :

- **MALADIE**
- **RAISON FAMILIAL**
- **PROBLEME DE TRANSPORT**
- **RENDEZ-VOUS MEDICAL**
- **RENDEZ-VOUS ADMINISTRATIF**
- **AUTRES (PRECISEZ EN COMMENTAIRE)**

- Vous pouvez joindre un justificatif (certificat médical, convocation, etc...)

- Dans le cas où vous ne trouveriez pas de motif correspondant à l'absence, veuillez simplement remplir la partie **ajouter un commentaire**. Le service de vie scolaire validera l'absence en ajoutant le motif adéquat

- Dans tous les cas, la justification de l'absence sera validée ou non par la Vie scolaire et le statut définitif de l'absence sera visible par les responsables légaux dans Pronote (Vie scolaire>Récapitulatif)



② Cas particuliers – Familles sans accès numérique

En cas d'impossibilité technique (pas d'accès numérique), une régularisation sur papier libre sera exceptionnellement acceptée par la Vie Scolaire